

## SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit :	DISGRA
Code UFI	M792-719C-Q00T-RMK7

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Produit à action spécifique POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉGRADATION DES RÉSIDUS. AGRICULTURE-ÉLEVAGE AGRICULTURE-RECLAMATION-NETTOYAGE
Utilisations non recommandées :	Toutes utilisations autres que les utilisations identifiées.

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de sécurité et d'utilisation

Société :	ORIGINI SRL
Adresse :	Viale del Lavoro, 53 - 37131 Verona (VR) ITALY
Telephone:	tel. +39 0442 412833
Email:	originisrl.23@gmail.com (responsible person responsible for the safety of use information document)

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Hospital	Ville	Adresse	Zip code	Telephone
CAV "Osp. Bambino Gesù Pediatric Hospital"	Rome	Piazza Sant'Onofrio, 4	00165	06 68593726
Az. Osp. Univ. Foggia	Foggia	V.le Luigi Pinto, 1	71122	800183459
Az. Osp. "A. Cardarelli"	Naples	Via A. Cardarelli, 9	80131	081 7472870
CAV Policlinico "Umberto I"	Rome	V.le del Policlinico, 155	161	06 49978000
CAV Policlinico "A. Gemelli"	Rome	Largo Agostino Gemelli, 8	168	06 3054343
Az. Osp. "Careggi" Medical Toxicology Unit	Florence	Largo Brambilla, 3	50134	055 7947819
CAV National Toxicological Information Centre	Pavia	Via Salvatore Maugeri, 10	27100	0382 24444
Osp. Niguarda Ca' Granda	Milan	Piazza Ospedale Maggiore, 3	20162	02 66101029
Papa Giovanni XXII Hospital	Bergamo	WHO Square, 1	24127	800883300

## SECTION 2: Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou mélange

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP):

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CE No. 1272/2008 (CLP).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger : N/A

Avertissements : N/A

Mentions de danger :	N/A
Précautions :	N/A

### 2.3. Autres risques

Physique et chimique :

c.f section 5.2.

Pour la santé humaine :

c.f section 4.2.

Pour l'environnement :

c.f section 12.5.

## SECTION 3: Informations Composition/Ingrédient

### 3.2. Mélanges

Substances	Numéro CE	INDEX	CAS	Numéro d'enregistrement	CLP Classification	% w/p
Eau						98
Sodium lauriminodipropionate	239-032-7		14960-06-6	Libre	Non applicable	<0.07
Ethanolamine	205-483-3		141-43-5	Libre	Non applicable	<0.3
Sodium metasilicate	229-912-9	014-010-00-8	6834-92-0	Libre	Non applicable	<0.3

(\*) : Si le champ du numéro CAS indique « Enregistré » et que la quantité en % est indiquée dans une fourchette, la dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage de la composition sont traités comme un secret commercial.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premier secours

Information Générale	Consultez un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude concernant votre état de santé, en lui montrant, si possible ce document d'information sur la sécurité d'emploi.
Contact avec les yeux:	Rincer abondamment pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
Contact avec la peau :	Retirer les vêtements contaminés. Se laver soigneusement à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.
Inhalation:	Si vous vous sentez mal, contactez immédiatement un médecin.
Ingestion:	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne provoquez pas de vomissements, sauf sur proposition d'un médecin. N'administrez pas quelque chose par la bouche si la personne n'est pas consciente. Si vous vous sentez mal, contactez immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets

Contact avec les yeux :	Le produit peut provoquer une irritation légère et passagère des yeux.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé et/ou répété avec la peau peut provoquer une légère irritation/rougeur.
Inhalation :	De fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses des voies respiratoires.
Ingestion :	De fortes quantités peuvent provoquer des troubles gastro-intestinaux.

#### 4.3. Indication d'un avis médical immédiat et d'un traitement spécial

Pour savoir s'il convient de consulter immédiatement un médecin, se reporter à la SECTION 4.1. Premiers soins de base et traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de prévention des incendies

Adapté :	Agents d'extinction adaptés à la source de l'incendie et à la zone environnante (eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre sèche et mousse).
Non éligible :	non applicable

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est non inflammable.

#### 5.3. Recommandations pour les pompiers

Opérer conformément aux dispositions du plan de protection contre l'incendie du site.

### SECTION 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour ceux qui n'interviennent pas directement :	Fonctionner conformément aux dispositions du plan d'urgence du site. Alerter le personnel d'urgence.
Pour ceux qui interviennent directement :	Intervenir conformément aux dispositions du plan d'urgence du site.

#### 6.2. Précautions environnementales

Le produit n'a pas d'effet particulier sur l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et l'assainissement

Minimiser les déversements. Éliminer le produit conformément à la législation locale et nationale. Nettoyer soigneusement la zone affectée, avec beaucoup d'eau, afin d'éliminer toute trace résiduelle.

#### 6.4. Référence aux autres sections

Pour les informations concernant les équipements de protection individuelle, voir la SECTION 8.2. Pour les informations relatives à l'élimination, voir la SECTION 13.1.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions pour une manipulation sûre

L'environnement et les méthodes de travail sont organisés de manière à contrôler l'exposition au produit. La manipulation du produit doit être effectuée par du personnel formé, agréé et supervisé selon des procédures bien documentées. Tenir à l'écart de toute matière incompatible (voir SECTION 10.5). Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir la SECTION 8.2). Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection individuelle.

## 7.2. Conditions de stockage sûr et éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, soigneusement fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la lumière directe du soleil. Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir SECTION 10.5).

## 7.3. Utilisations finales

c.f SECTION 1.2.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètre de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est disponible pour ce produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Utilisez des équipements de protection individuelle conformes aux normes requises par les réglementations européennes et nationales en vigueur. Dans tous les cas, consulter le fournisseur avant de prendre une décision définitive sur les dispositifs à équiper.

Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection.
Protection des mains :	Porter des gants imperméables aux produits chimiques. Remplacez les gants immédiatement si vous pensez qu'ils sont cassés, après vous être lavé les mains soigneusement.
Protection des yeux :	Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale [réf. EN 166].
Protection respiratoire:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Si l'évaluation des risques l'exige, porter un masque avec un filtre approprié aux conditions spécifiques de l'environnement de travail [réf. EN 141].
Mesures techniques et d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Lavez régulièrement vos vêtements de travail et votre équipement de protection individuelle.
Mesures environnementales :	Utiliser le produit conformément aux dispositions du décret législatif n° 152/2006 relatif à la protection de l'eau et à la gestion des déchets.
Risques thermiques :	Non prévu dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

a) Aspect :	liquide clair transparent ou de couleur verte
b) Odeur :	inodore
c) seuil olfactif	sans objet (mélange inodore)
d) pH :	9,5
e) Point de fusion/point de congélation :	sans objet pour la classification du produit
f) Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	environ 100 °C
g) Point d'éclair :	sans objet [mélange de substances ininflammables]
h) Taux d'évaporation :	sans objet pour la classification du produit
i) Inflammabilité (solides, gaz) :	sans objet [mélange liquide]
j) Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	sans objet [mélange de substances ininflammables]
k) Pression de vapeur :	sans objet pour la classification du produit
l) Densité de vapeur	sans objet pour la classification du produit
m) Densité relative :	1.05
n) Solubilité :	miscible avec l'eau

o) Coefficient de partage n-octanol/eau :	non pertinent [mélange aqueux]
p) Température d'auto-inflammation :	non pertinent [sur la base de la structure chimique des substances constitutives ]
q) Température de décomposition :	non pertinent pour la classification du produit
r) Viscosité :	non pertinent pour la classification du produit
s) Propriétés explosives :	non pertinent [sur la base de la structure chimique des substances constitutives]
t) Propriétés oxydantes :	non pertinent [sur la base de la structure chimique des substances constitutives]

## 9.2. Autres informations

N/A

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Il n'y a pas de danger particulier de réactivité avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Il n'y a pas de possibilité de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la lumière directe du soleil. Éviter l'exposition à la chaleur, aux étincelles et aux flammes. Éviter l'exposition à des matériaux incompatibles (voir la SECTION 10.5).

### 10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique, des oxydes de carbone peuvent être libérés.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Substances constitutives	N° CE	N° CAS	Algue	Poissons	Crustacé	
Eau						
Sodium lauriminodipropionate	239-032-7	14960-06-6		96h Oncorhynchus mykiss (former name: Salmo gairdneri) CL50 4.2mg/l	96 h Daphna Magna EC50 mg/l 5.7	

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ D'UTILISATION**  
 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 32 DU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)  
 (informations non obligatoires car il s'agit d'une matière non dangereuse)

Date d'émission: 15-01-2023

Version: n° 1

Ethanolamine	205-483-3	141-43-5		96h EU Method C.1, Cyprinus carpio, CL50 mg/l 349	48h EU Method C.2, Daphnia magna, EC50 mg/l 65	
Sodium metasilicate	229-912-9	6834-92-0		96 h Lepomis Machrochirus LC50 mg/l 478 96 h Brachydanio Rerio LC50 mg/l 3185	96 h Daphna Magna EC50 mg/l 216	

(a) Toxicité aiguë

Aucun effet connu et/ou attendu.

b) Corrosion/irritation cutanée

NON-IRRITANT - selon le test OCDE 439:2021 (modèle de peau humaine)

a) Lésions oculaires graves/irritation oculaire sévère

Aucun effet connu et/ou attendu.

b) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet connu et/ou attendu.

c) Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun effet connu et/ou attendu.

(d) Cancérogénicité

Aucun effet connu et/ou attendu.

(e) Toxicité pour la reproduction

Aucun effet connu et/ou attendu.

(f) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Aucun effet connu et/ou attendu.

(g) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucun effet connu et/ou attendu.

h) Danger en cas d'aspiration

Aucun effet connu et/ou attendu.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

NON-TOXIQUE selon le test "Inhibition de la croissance des algues" - OCDE 23 + OCDE 201:2011

NON-TOXIQUE selon le test "Inhibition de la mobilité de Daphnia Sp." - OCDE 23 + OCDE 202:2004

NON-TOXIQUE selon le test "Toxicité aiguë pour les poissons" - OCDE 203:2019

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette formulation est conforme aux critères de biodégradabilité prescrits par le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données étayant cette déclaration sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront communiquées à leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Sur la base des données disponibles pour les substances organiques constitutives, le produit devrait se biodégrader rapidement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base des données disponibles pour les substances constitutives, le produit ne devrait pas être bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est absorbable dans le sol.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les substances constitutives du produit ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit n'a aucun effet sur la couche d'ozone.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:	Dispose of in accordance with the provisions of Directive 2008/98/EC and Decision 2000/532/EC. The EWC code must be agreed with an authorised waste management company to which disposal is entrusted, in compliance with current legislation.
----------	--

Packaging:	Empty containers must be reclaimed according to appropriate methods and then reused or disposed of as appropriate, in compliance with current legislation.
------------	--

## SECTION 14: Informations Transports

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les dispositions de la législation en vigueur sur le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), par rail (RID), par mer (code IMDG) et par air (IATA).

### 14.1. Code UN

N/A

### 14.2. Nom d'expédition UN

N/A

### 14.3. Classes de danger pour le transport

N/A

**14.4. Groupe d'emballage**

N/A

**14.5. Dangers pour l'environnement**

N/A

**14.6. Précautions spécifiques pour les utilisateurs**

N/A

**14.7. Transport de vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC**

N/A

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Loi et réglementation en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

- Décret législatif n° 81/2008 - Loi consolidée sur la sécurité sur le lieu de travail
- Décret législatif n° 152/2006 - protection de l'eau (titre III) et des déchets (titre IV)
- Règlement (CE) n° 648/2004 - Détergents

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates à l'autorisation au titre du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) :

Aucun

Substances soumises à des procédures d'autorisation au titre du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) :

Aucun

Restrictions en vertu du règlement CE n° 1907/2006 (REACH) :

Aucun

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

**SECTION 16: Autres informations**

Principales références bibliographiques et sources de données :

- Règlement CE n° 1272/2008 (CLP) (tel que modifié et adapté)
- Règlement CE n° 1907/2006 (REACH) (tel que modifié et adapté)
- Fiche de sécurité du fournisseur du produit

Indications sur les éventuels cours de formation appropriés pour les travailleurs :

Le personnel chargé de manipuler le produit doit être informé à l'avance de son danger et des risques potentiels associés à son utilisation, ainsi que des précautions à prendre pour éviter ou limiter son exposition.

**Acronymes**

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS :	Service des résumés chimiques
CER :	Catalogue européen des déchets

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ D'UTILISATION**  
**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 32 DU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)**  
 (informations non obligatoires car il s'agit d'une matière non dangereuse)

Date d'émission: 15-01-2023  
 Version: n° 1

CLP:	Classification, étiquetage et emballage
EINECS:	Inventaire européen des produits chimiques commerciaux existants
EC:	Concentration de l'effet
IATA:	Association internationale du transport aérien
IMDG Code:	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
PBT:	persistants, bioaccumulables, toxiques
REACH:	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RID:	Règlement sur le transport intérieur des marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB:	très persistants, très bioaccumulables

Notes:

Les informations contenues dans ce document d'information de sécurité sont basées sur nos connaissances à la date de sa publication. Elles sont fournies dans le seul but de faciliter l'utilisation, le stockage, le transport, l'élimination et ne doivent pas être considérées comme une garantie spécifique de qualité. L'utilisateur doit s'assurer qu'elles sont appropriées et complètes, y compris en ce qui concerne l'usage particulier qu'il fait du produit.

